



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération N° 2023-33

L'an deux mille vingt-trois, le 11 juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation : 15/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 11 Votants : 17

Présents : Johana ATTAÏECH, Marie-Claude BLAD, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, , Mireille ARNOULT, Jean TERRAL.

Absents représentés : Sylvie LEONELLI (pouvoir Mme BLAD), Karine BOUILLOUD (pouvoir Mme SEGAFREDO), Julie SORLI (pouvoir M.BREMAND), Pascale FLAGEL (pouvoir M.PASTUREL), Chantal RESTES (pouvoir M.RESTES), Cristel RINCENT (pouvoir M.CAMES)

Absents ou excusés : , Frédéric DOLE, Jean-Marie FREU.

Secrétaire de séance : Bruno PASTUREL

OBJET DE LA DELIBERATION :

Demande de subvention au FEDER et autres subventions pour la Construction de la nouvelle école élémentaire

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, que le Conseil municipal a , par la délibération n°2022-33 du 13 décembre 2022, approuvé le plan de financement prévisionnel pour la Construction de la nouvelle école élémentaire, et l'a autorisée à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, de l'ADEME et de la Région, de la CAF et du Conseil départemental de la Haute-Garonne,

A ce jour a été obtenue de l'Etat la DETR concernant le montant total des travaux pour 300 000€. Les demandes auprès des autres financeurs potentiels ADEME/Conseil départemental/CAF, ont été lancées mais restent à finaliser.

Par ailleurs, suite à la notification des marchés publics et notamment de la géothermie, le montant dépassant désormais les 150 000€ comme prévu en phase étude par la maîtrise d'œuvre, la Commune d'Auzielle est éligible au FEDER et non plus à la Région.

A ce titre le plan de financement prévisionnel a été revu, pour prendre en compte cet élément, qui n'est pas neutre, pour la Commune et les autres financeurs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement définitif, et de solliciter les subventions pour les phases 1 et 2, auprès de l'Etat au titre de la DETR, du FEDER, de l'ADEME, du Conseil départemental de la Haute-Garonne et de la CAF. et d'autoriser Madame le Maire à effectuer toute démarche et à signer toute pièce afférente à ce dossier.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL construction de la nouvelle école élémentaire					
DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	Taux max	Montant max	
TRAVAUX	3 999 771,60 €				
Phase 1 Ecole	2 014 324,93 €	Subvention demandée à l'Etat	30%	300 000 €	plafond
		Subvention demandée au Département	40%	805 729,97 €	
<i>dont Géothermie réseau primaire</i>	265 000,62 €	Subvention demandée au FEDER	62,99%	166 924,50 €	
		Subvention demandée à l'ADEME	15,43%	40 900,00 €	
Phase 1 ALAE	503 581,23 €	Subvention demandée à la CAF	60%	300 000 €	plafond
		Subvention demandée au Département	20%	100 716,25 €	
<u>Sous-total phase 1</u>	2 517 906,16 €	SUBVENTIONS DEMANDEES PHASE 1	68%	1 714 271 €	
Phase 2 Restauration	1 481 865,44 €	Subvention demandée à l'Etat	30%	300 000 €	plafond
		Subvention demandée au Département	40%	592 746,18 €	
<u>Sous-total phase 2</u>	1 481 865,44 €	SUBVENTIONS DEMANDEES PHASE 2	60%	892 746,18 €	
ESTATIONS INTELLECTUEL	504 997 €				
Etude de faisabilité géoth	3 450 €	Subvention demandée à l'ADEME	70%	2 415 €	
Autres études	11 837 €				
Maîtrise d'œuvre	462 823 €				
SPS	6 747 €				
Contrôle technique	20 140 €				
FOURNITURES	20 000 €				
Mobiliers	20 000 €				
		SUBVENTIONS DEMANDEES	58%	2 609 431,89 €	
		AUTOFINANCEMENT	11%	504 997 €	
		EMPRUNT	31%	1 410 339,71 €	
TOTAL DES DEPENSES HT	4 524 768,60 €	TOTAL DES RECETTES HT		4 524 768,60 €	

Vote pour : Johana ATTAÏECH, Marie-Claude BLAD, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, , Mireille ARNOULT, Jean TERRAL, Sylvie LEONELLI (pouvoir Mme BLAD), Karine BOUILLOUD (pouvoir Mme SEGAFREDO), Julie SORLI (pouvoir M.BREMAND), Pascale FLAGEL (pouvoir M.PASTUREL), Chantal RESTES (pouvoir M.RESTES), Cristel RINCENT (pouvoir M.CAMES).

Vote contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement exposé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** madame le Maire à solliciter les subventions, pour les phases 1 et 2 auprès de l'Etat au titre de la DETR, du FEDER de l'ADEME, du Conseil départemental de la Haute-Garonne et de la CAF.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer toute démarche et à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO

Le secrétaire de séance,
Bruno PASTUREL



Le présent document a été :
Publié sur le site internet le : **29 SEP. 2023**
Notifié le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Application de la loi 82-623 du 22/07/1982
Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE
Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr
Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.